

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
Adjoint·e·s techniques des écoles
Ouvert à partir du 3 mars 2025

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint·e·s techniques des écoles est organisé à partir du 3 mars 2025.

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE :

Les adjoint·e·s technique·s des écoles exercent dans les écoles élémentaires ou polyvalentes de la Ville de Paris.

Vous pouvez, pour raisons de service et dans une période déterminée, exercer toutes les fonctions décrites ci-dessus.

Les fonctions d'entretien (ménage) : assurer le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des matériels éducatifs, veiller au maintien en bon état de fonctionnement des installations ; procéder aussi pendant les vacances scolaires au nettoyage complet des locaux et des matériels de l'école.

Missions ponctuelles : accomplir des tâches diverses facilitant le fonctionnement de l'établissement comme le portage de plis ou la distribution de fournitures.

Remplacement à la loge : recevoir, renseigner et orienter les personnels et usager·ère·s des écoles et le public y accédant, contrôler l'accès aux locaux et assurer la transmission des messages oraux et des documents écrits.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Contact avec le public et les élèves.

Travail en ambiance bruyante.

Port de charges lourdes supérieures à 5kg.

Efforts répétitifs en traction / poussée.

Position penchée prolongée / répétée.

Sollicitation des membres supérieurs.

Les horaires de travail varient en fonction des missions confiées à l'agent·e. Le service peut débuter à 7 heures du matin ou se terminer à 18h30.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES ÉPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I - Épreuves écrites d'admissibilité :

- 1 - Questionnaire à choix multiple (QCM) portant sur des exercices de calcul simple, de logique appliquée aux fonctions et des connaissances relatives à l'hygiène des locaux et du linge de collectivités (durée 40 minutes - coefficient 1).
- 2- Épreuve de questions à réponses courtes (QRC) (durée 30 minutes - coefficient 1).

II - Épreuves d'admission :

- 1 - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidat·e·s disposeront des 3 premières minutes pour exposer leur parcours professionnel et leurs motivations pour le poste (durée totale 15 minutes).

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

- Votre parcours professionnel,
- Les compétences acquises,
- Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants :

- Les missions d'un·e adjoint·e technique des écoles, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonctions jointe à votre convocation pour les épreuves écrites et orales.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau - 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé·e·s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir **du 16 décembre 2024 au 10 janvier 2025**

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint·e·s techniques des écoles par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines - bureau du recrutement - 2 rue de Lobau - 75004 Paris.

Pour être enregistré·e et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)
- L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :
<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.).

MODALITÉS DES ÉPREUVES PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

Les candidat·e·s dont le dossier est recevable seront convoqué·e·s pour passer l'épreuve d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi.

Les candidat·e·s nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.
La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>.

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent·e contractuel·le pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines - bureau du recrutement - 2 rue de Lobau - 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.